



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E63329

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2026

ÉDITÉ LE 11/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/07/1983

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 20/07/2022

Capital : 76 225

Raison sociale : LAGORCE RENOVATION

LIEU DIT BORIE MARTY
24380 SANILHAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PERIGUEUX 83 B 92

Téléphone : 05 53 08 76 88

Fax :

Siret : 327 421 269 00074

Portable : 06 80 45 65 35

Code NACE : 4334Z

Site Internet : www.lagorcerenovation.fr

Numéro caisse de congés payés : 6108634

E-mail : contact@lagorcerenovation.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA ASSURANCES IARD 10845971704

N.V.M. (518 209 101)

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10845971704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Effectif moyen : 17 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2022
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	11/09/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	09/12/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	19/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	09/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/12/2025
o Ventilation mécanique	06/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1